Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 10 mai 2012

POINT 0. APPROBATION DU PV DU 29 MARS. — Je me souviens d'avoir entendu le docteur Liance se désoler de son ancienne adresse, mais c'était dans son cabinet, je n'ai pas souvenir que ses propos aient été un jour rapportés dans cette salle. Par ailleurs, il a été dit que les habitants avaient été consultés et cette phrase importante ne figure pas dans le PV, alors qu'il était bien clair dans mon propos que la non-consultation que j'évoquais portait sur le changement d'adresses et non pas sur la résidentialisation. Le problème ne porte donc pas sur nos interventions, que nous transmettons aux services et avec lesquels ça se passe toujours bien, mais sur la retranscription des vôtres, qui ne sont pas conformes à ce qui a été dit.

QUESTION DIVERSE. — Difficile de répondre point par point à votre longue intervention que vous avez eu trois jours pour préparer, alors que nous devons réagir au pied levé à vos propos inutilement polémistes.

Tout de même, vous n'arriverez pas à nous faire croire que le système d'adressage que vous proposiez avait un quelconque intérêt pour la rapidité d'intervention des secours. De même nous tenons à souligner que les propos sur la perte d'identité liée au changement d'adresse nous ont été tenus par une personne concernée, alors votre jugement sur l'attention à la personne est plutôt déplacé. Quant à nos supposées arrière-pensées électoralistes, à Soisy nous sommes à bonne école.

Toutefois, heureusement, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est que vous consentiez à revenir à une solution qui a un sens. La solution que vous préconisez aujourd'hui a un sens, mais ce n'est pas forcément la meilleure solution. En effet, même si c'est compréhensible il n'y a rien d'obligatoire à changer le nom de l'avenue de Savoie : nous avons déjà à Soisy des voies qui sont dans la continuité l'une de l'autre et qui portent des noms différents, comme l'avenue de Paris et l'avenue du Général-Leclerc. Ici, l'intersection faite par l'avenue de Bretagne pourrait marquer le changement de dénomination.

Ensuite, si vous tenez vraiment à changer, il vaudrait peut-être mieux le faire pour Normandie, qui comporte moins d'habitants que Savoie. Mais, de toutes façons, remplacer une province par une autre c'est un peu bizarre, dans ce cas peut-être autant attribuer à toute la nouvelle voie le nom d'une personnalité qui conviendrait aux habitants ?

Dans tous les cas de figure, le sujet mériterait d'être débattu dans une commission municipale élargie à des représentants des habitants du quartier. C'est la demande que nous vous faisons maintenant.